

Le 10 mai 2023

L'école Charreard à Vénissieux occupée à partir du jeudi 11 mai pour mettre à l'abri une maman et son fils de 8 ans sans solution de logement

Article L133-1 du Code de l'action sociale et des familles : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »

En l'absence de solutions, malgré la sollicitation des pouvoirs publics, le comité de soutien de Charréard, composé des parents d'élèves élus et des enseignants de l'école, a décidé d'**occuper l'école pour mettre cette famille à l'abri** et permettre à l'ensemble de ses élèves de poursuivre une scolarité normale. **Nous ne pouvons rester les bras croisés face à cette situation critique.**

Nous restons mobilisés pour apporter tout le soutien nécessaire à cette famille et assurer la continuité de l'enseignement de nos élèves dans les meilleures conditions possibles. La mobilisation des parents et enseignants a permis de constituer une cagnotte afin de pallier aux besoins alimentaires et de pouvoir financer, lorsque cela est nécessaire, des nuits à l'hôtel.

Sur la métropole c'est 115 familles dont 299 enfants à la rue !

Les droits à l'hébergement et à l'éducation sont bafoués. L'État français ne respecte pas la Convention internationale des droits de l'enfant dont il est signataire. Ce n'est pas aux citoyens de pallier aux carences de l'État en matière d'hébergement. Nous attendons de l'État qu'il soit à la hauteur de ses engagements. **L'occupation de l'école n'est en aucun cas une solution pérenne.** Elle apparaît comme le dernier rempart face à la rue. **Nous exigeons que les services municipaux, métropolitains et préfectoraux proposent rapidement une solution de logement digne et pérenne,** pour cette famille comme pour tous les enfants et toutes les familles à la rue sur l'ensemble du territoire.

Un toit c'est un droit !

Comité de soutien Charréard de Vénissieux
Cécile 0617474288